

# Revenus des ménages

Au troisième trimestre 2021, le revenu disponible brut des ménages (RDB) a accéléré (+0,8 % après +0,6 %). En effet, les revenus d'activité ont fortement accéléré avec l'assouplissement des restrictions sanitaires. Dans le même temps, les mesures de soutien aux ménages ont diminué (indemnités d'activité partielle, subventions versées par le Fonds de solidarité aux travailleurs indépendants...). Compte tenu de l'accélération des prix de la consommation, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation s'est stabilisé (0,0 % après +0,2 %).

Au quatrième trimestre 2021, le RDB des ménages augmenterait sensiblement (+1,7 %). Le versement de « l'indemnité inflation »<sup>1</sup> conduirait les prestations sociales à rebondir nettement (+2,5 % après -2,8 %). Par ailleurs, les prélèvements obligatoires seraient quasi stables : les cotisations sociales et les impôts sur le revenu augmenteraient dans le sillage des revenus d'activité, mais cette hausse serait compensée par la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation (premier dégrèvement pour les 20 % de ménages les plus aisés). Compte tenu du dynamisme du RDB des ménages, le pouvoir d'achat par unité de consommation rebondirait au quatrième trimestre (+0,5 %).

Sur l'ensemble de l'année 2021, le RDB accélérerait nettement (+3,9 % après +1,0 % en 2020), conséquence du rebond marqué des revenus d'activité et d'un recul modéré des prestations sociales. En prenant en compte la hausse des prix de la consommation, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation augmenterait de 1,8 %, après avoir marqué le pas en 2020 (0,0 %).

Au premier trimestre 2022, le RDB des ménages diminuerait légèrement (-0,3 %). Cette baisse traduirait le recul des prestations sociales (-2,4 %) par contrecoup mécanique du versement de l'indemnité inflation au trimestre précédent. De fait, hors effet de ce contrecoup, les prestations augmenteraient légèrement, soutenues par les prestations vieillesse (revalorisation des pensions de base au 1<sup>er</sup> janvier) mais avec un recul des prestations chômage (dans un contexte marqué, entre autres, par la baisse du nombre de demandeurs d'emploi et par la réforme de l'assurance chômage). Les revenus d'activité progresseraient quant à eux de 0,8 %, portés notamment par des revalorisations salariales dans le secteur privé. Ils seraient cependant moins dynamiques que fin 2021, en raison du ralentissement de l'emploi salarié au premier trimestre 2022. Compte tenu de la hausse des prix de la consommation (+0,6 % après +1,1 % en variations trimestrielles), le pouvoir d'achat du RDB des ménages par unité de consommation reculerait de façon plus accentuée (-1,0 %).

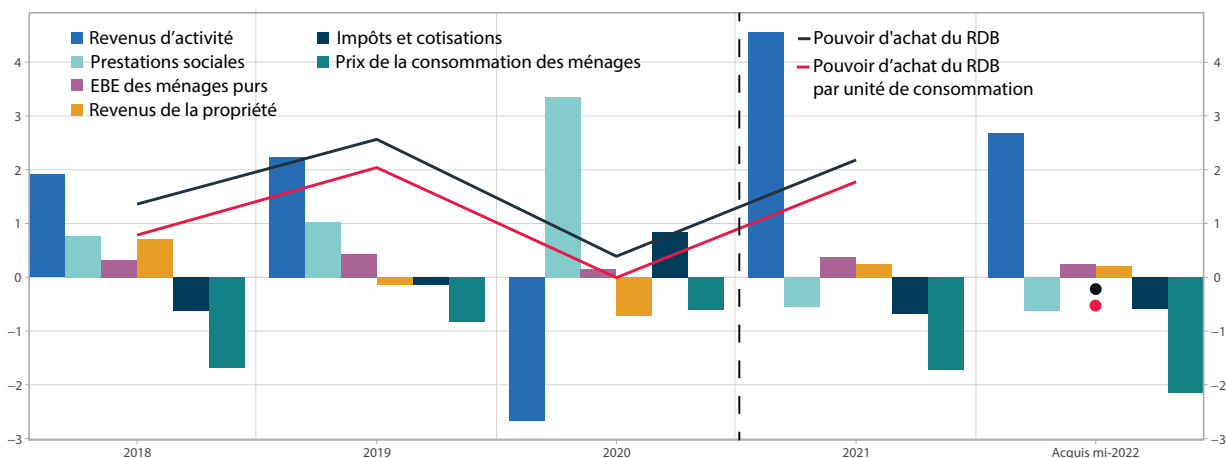
Au deuxième trimestre 2022, les revenus d'activité progresseraient quasiment au même rythme qu'au trimestre précédent (+0,7 %), tandis que les prestations sociales augmenteraient légèrement (+0,3 %). Le RDB se redresserait alors (+0,5 %) et son pouvoir d'achat par unité de consommation rebondirait légèrement (+0,1 %).

L'acquis à mi-année de l'évolution annuelle du pouvoir d'achat par unité de consommation serait ainsi de -0,5 % pour 2022 (c'est l'évolution annuelle qui serait prévue si le pouvoir d'achat par unité de consommation restait figé au troisième puis au quatrième trimestre à son niveau du deuxième trimestre). Cet acquis à mi-année serait en effet marqué par le contrecoup mécanique, au premier trimestre 2022, de l'indemnité inflation qui soutiendrait comptablement le revenu des ménages fin 2021. Par ailleurs, l'acquis à mi-année ne préjuge pas de l'évolution du pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année 2022. Cet acquis ne prend pas en compte, par construction, les mouvements possibles du pouvoir d'achat au second semestre 2022, sous l'effet de la progression des revenus d'activité et de l'incidence des mesures fiscales ou sociales, comme la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation. ●

1 « L'indemnité inflation » désigne le versement de 100 € aux personnes résidant en France et dont les revenus d'activité ou de remplacement sont inférieurs à 2 000 € nets par mois, dans l'optique de compenser notamment l'impact de la hausse récente des prix des carburants sur le pouvoir d'achat. Ce versement concernerait environ 38 millions de personnes. La prime sera versée fin 2021 ou début 2022, selon les situations. Toutefois, le droit à la prestation est établi fin 2021 (son éligibilité est établie selon des informations disponibles à la date d'octobre 2021), si bien que, conformément au principe d'enregistrement en droits constatés et sous réserve de confirmation de ce traitement en comptabilité nationale, la prestation est comptablement enregistrée dans sa totalité au quatrième trimestre 2021.

# Conjoncture française

## ► 1. Variation annuelle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages et ses principales contributions

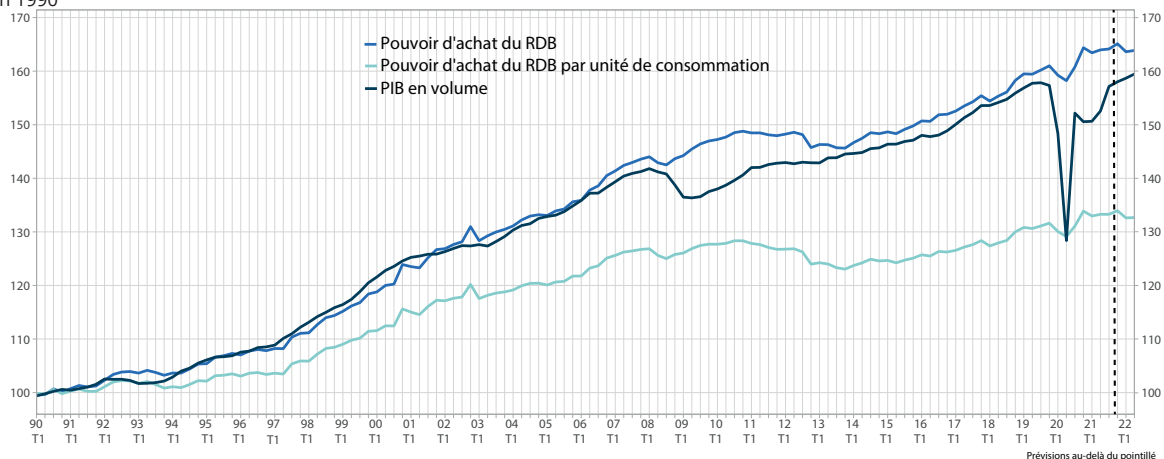


Lecture : en 2022, l'acquis de croissance du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages atteindrait -0,2 % à fin juin. La principale contribution à cette baisse serait celle des prix de la consommation des ménages, qui s'élèverait à -2,1 points.

Source : Insee

## ► 2. Évolution depuis 1990 du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages et du PIB

Base 100 en 1990



Source : Insee

## ► 3. Composantes du revenu disponible brut des ménages

variations en %

	Variations trimestrielles								Variations annuelles					
	2020				2021				2022		2019	2020	2021	2022 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2				
<b>Revenu disponible brut (100 %)</b>	-0,9	-0,8	1,8	2,3	0,2	0,6	0,8	1,7	-0,3	0,5	3,4	1,0	3,9	1,9
dont :														
Revenu d'activité (72 %)	-2,8	-9,6	12,0	0,7	0,7	0,4	3,2	1,0	0,8	0,7	3,1	-3,7	6,6	3,8
Masse salariale brute (64 %)	-2,8	-10,3	12,6	-0,4	0,9	0,7	4,4	1,2	0,8	0,7	3,2	-4,1	6,9	4,7
EBE des entrepreneurs individuels* (8 %)	-2,3	-4,3	7,6	8,8	-0,4	-1,8	-5,4	-0,6	0,6	0,4	2,3	-0,6	4,1	-2,9
Prestations sociales en espèces (35 %)	3,5	12,9	-9,8	2,8	-0,6	0,2	-2,8	2,5	-2,4	0,3	2,9	9,5	-1,5	-1,7
EBE des ménages purs (14 %)	-0,2	-1,6	2,8	0,5	0,3	0,7	0,8	0,8	0,4	0,4	3,2	1,1	2,8	1,8
Revenus de la propriété (6 %)	-5,2	-3,6	-1,3	0,6	3,0	2,4	2,0	1,3	1,1	0,8	-2,3	-12,6	5,0	4,2
Prélèvements sociaux et fiscaux (-27 %)	-0,7	-6,4	8,7	-2,6	1,0	-0,2	2,3	0,2	0,6	0,6	0,5	-3,2	2,7	2,3
<b>Prix de la consommation des ménages</b>	0,2	-0,1	0,1	0,1	0,8	0,3	0,7	1,1	0,6	0,4	0,8	0,6	1,7	2,1
<b>Pouvoir d'achat du RDB</b>	-1,1	-0,6	1,6	2,2	-0,6	0,3	0,1	0,6	-0,9	0,2	2,6	0,4	2,2	-0,2
<b>Pouvoir d'achat par unité de consommation</b>	-1,2	-0,7	1,5	2,1	-0,7	0,2	0,0	0,5	-1,0	0,1	2,0	0,0	1,8	-0,5

■ Préviation

Lecture : après une hausse de 0,8 % au troisième trimestre 2021, le revenu disponible brut des ménages accélérerait au quatrième trimestre, avec +1,7 %.

L'évolution annuelle serait de +3,9 % en 2021.

Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2019.

\* l'excédent brut d'exploitation (EBE) des entrepreneurs individuels est le solde du compte d'exploitation des entreprises individuelles, il s'agit d'un revenu mixte puisqu'il rémunère le travail effectué par le propriétaire de l'entreprise individuelle, et éventuellement les membres de sa famille, mais contient également le profit réalisé en tant qu'entrepreneur.

Source : Insee